



---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 7 juin 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Attribution du marché N°21002col – Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers**

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5
Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché N°21002col – Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de services d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € H.T. à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la Commande Publique (214 000 € H.T. à ce jour). » ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le tri et la collecte des emballages légers sur les secteurs du centre-ville non desservis par une collecte en bacs ;

Considérant que la solution technique retenue est une collecte en sacs jaunes translucides distribués aux usagers des secteurs concernés ;

Vu la consultation lancée le 15 février 2021 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21002COL, marché de fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la société SESCO (SIRET : 45373254700030), sise 20167 Sarrola Carcopino, pour un montant mini 20 000 € HT et un montant maxi de 120 000 € HT sur la période. L'accord cadre est conclu pour une période unique de 4 ans, à compter de la réception du premier bon de commande ;

Bureau du 7 juin 2021

**OBJET : Attribution du marché N°21002col – Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;


**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17 JUIN 2021  
et publication ou notification  
du 17 JUIN 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*